



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

Liste représentative

Original : français/anglais

CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Sixième session
Bali, Indonésie
novembre 2011

DOSSIER DE CANDIDATURE N° 00440 POUR L'INSCRIPTION SUR LA LISTE REPRÉSENTATIVE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL DE L'HUMANITE EN 2011

A. État(s) partie(s)
<i>Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l'ordre convenu d'un commun accord.</i>
France
B. Nom de l'élément
(i) Nom de l'élément en anglais ou français
<i>Il s'agit du nom officiel de l'élément qui apparaîtra dans les publications concernant la Liste représentative. Il doit être concis. Veillez à ne pas dépasser 200 caractères, ponctuation et espaces compris. Le nom doit être transcrit en caractères latins Unicode (Basic Latin, Latin-1 Supplement, Latin Extended-A ou Latin Extended Additional).</i>
L'équitation de tradition française

C. Caractéristiques de l'élément
(i) Identification des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés
<p><i>Selon la Convention de 2003, le patrimoine culturel immatériel ne peut être identifié que par rapport à des communautés, groupes ou individus qui le reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Il est par conséquent important d'identifier clairement un ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l'élément proposé. Les informations fournies doivent permettre au Comité d'identifier les communautés, groupes ou individus principalement concernés par l'élément, et doivent être en cohérence avec les rubriques 1 à 5 ci-dessous.</i></p>
<p>La communauté rassemble de par le monde les cavaliers ayant choisi de respecter les principes énoncés par le général l'Hotte, véritable théoricien de l'équitation de tradition française qui publia son ouvrage de référence « Questions équestres » à la fin du XIXème siècle. Cette « règle » conduit des cavaliers d'horizons fort différents à partager une même discipline pour tenter de parvenir à un même objectif dans leur relation avec leur monture.</p> <p>Certes, la communauté la plus visible et la plus « médiatisée » reste le Cadre Noir de Saumur dont le rôle de dispensateur des connaissances nécessaires à cette pratique et de démonstrateur est bien connu. Ecole de formation pour des enseignants français mais aussi étrangers, il rayonne universellement et exporte non seulement sa doctrine mais aussi ses pratiques grâce aux galas et aux stages qu'il propose partout dans le monde où l'équitation est pratiquée.</p> <p>Son influence s'étend et persiste ainsi par l'intermédiaire de ses anciens élèves qui constituent une sorte de réseau. La pluralité des disciplines enseignées, les résultats au plus haut niveau de compétition de ses écuyers et la richesse des expériences cumulées en font un ambassadeur naturel de l'équitation de tradition française, sans prétendre pour autant à l'exclusivité.</p> <p>Aux écuyers en activité à l'Ecole Nationale d'Equitation (ENE) où est établi le Cadre Noir, s'ajoutent les anciens écuyers qui, très souvent, poursuivent leurs activités d'enseignement dans d'autres cadres ou assument des responsabilités dans l'organisation des sports équestres, en France comme dans les nombreux autres pays qui les sollicitent.</p> <p>Le spectre des cavaliers attirés par cette démarche se révèle donc fort large et se complète utilement par des amateurs, des "meneurs"(cavalier d'attelage), des jockeys, bref, une communauté dont le dénominateur commun réside dans le désir d'établir une relation presque idéale avec le cheval, sans violence (ce qui exclut l'emploi systématique de moyens de contention tels que les enrênements), dans le respect mutuel et visant à obtenir la légèreté.</p>
(ii) Situation géographique et étendue de l'élément, et localisation des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés
<p><i>Cette rubrique doit identifier l'étendue de la présence de l'élément, en indiquant si possible les lieux où il se concentre. Si des éléments liés sont pratiqués dans des régions avoisinantes, veuillez le préciser.</i></p>
<p>La région de Saumur se trouve être un foyer particulièrement actif pour toute la filière puisqu'elle accueille enseignants, éleveurs, artisans (selliers, bottiers), services vétérinaires, maréchaux ferrants, etc.</p> <p>Les enseignants d'équitation, notamment ceux formés à Saumur, et les anciens écuyers sont répartis aussi dans toute la France et plusieurs pays étrangers. On peut citer notamment des pays francophones comme la Belgique, le Luxembourg, la Suisse, mais aussi le Portugal, le Japon, la Hongrie, les Pays-Bas, les États-Unis d'Amérique, l'Amérique latine.</p> <p>De plus, son « universalité » en termes de remonte ne réduit pas son périmètre d'adaptation. Le réseau des anciens élèves ou des admirateurs du Cadre Noir contribue aussi à sa diffusion sur tous les continents, ou presque.</p> <p>Enfin, les présentations publiques et les galas que le Cadre Noir de Saumur donne plusieurs fois chaque année, tant en France qu'à l'étranger (surtout en Europe, quelque fois en Extrême Orient)</p>

contribuent à assurer la visibilité de l'équitation de tradition française auprès des néophytes ou de simples amateurs d'art équestre comme des professionnels. Ces galas visent plus à témoigner d'une compétence technique et pédagogique qu'à avoir une vocation de pur spectacle ou divertissement.

(iii) Domaine(s) représenté(s) par l'élément

Identifiez brièvement le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel représenté(s) par l'élément, qui peuvent être un ou plusieurs des domaines identifiés à l'article 2.2 de la Convention (cette information sera principalement utilisée pour la visibilité, si l'élément est inscrit).

100 mots maximum.

Traditions et expressions orales : Vocabulaire technique particulier de la tradition française et anecdotes exemplaires.

Pratiques sociales, rituels, événements festifs : les galas et carrousels sont une fête pour tous mais aussi un témoignage de compétence et comportent une part de rituel auquel le public est sensible.

Connaissances sur la nature : savoirs empiriques sur le cheval, son comportement, ses réactions aux indications et gestes de l'homme.

Savoir-faire liés à l'artisanat : techniques de dressage du cheval, sellerie, maréchalerie, soins et toilettage.

Techniques du corps : attitudes et gestes adaptés, gymnastique spécifique associant souplesse et tonicité.

D. Bref résumé de l'élément

Cette section est particulièrement utile, car elle permet au Comité d'identifier rapidement l'élément proposé pour inscription et, en cas d'inscription, elle sera utilisée à des fins de visibilité. Elle devrait être un résumé des éléments fournis au point 1 ci-dessous mais ne doit pas constituer une introduction à ce point.

200 mots maximum.

Héritage d'une pratique de plus de cinq siècles en France, l'équitation de tradition française se révèle universelle et utilisable dans tous les domaines équestres. Sa doctrine, fruit de la réflexion de plusieurs lignées d'écuyers conduit à un rapport harmonieux entre cavalier et monture, devenant alors bien plus qu'une simple technique mais surtout une éducation, une gymnastique, un art.

Cette équitation exige que la discrétion des interventions de l'écuyer, l'absence d'effets de force et de contrainte orientent tous les principes et tous les processus de l'éducation du cheval. Ce que l'on nomme la légèreté constitue alors sa « signature ». La fluidité des mouvements, la flexibilité des articulations, assurent que ce dernier participe volontairement à l'exercice suggéré. C'est là un rapport à la nature conduisant aussi à l'éducation des cavaliers grâce à une coopération raisonnée alliant les exigences de l'homme et le respect du corps comme du moral du cheval.

1. Identification et définition de l'élément (cf. critère R.1)

C'est la rubrique de la candidature qui doit démontrer que l'élément satisfait au critère R.1 : « L'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention ». Une explication claire et complète est essentielle pour démontrer que l'élément à inscrire est conforme à la définition du patrimoine culturel immatériel par la Convention. Cette section doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l'élément, tel qu'il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :

- a) une explication de ses fonctions sociales et culturelles, et leurs significations actuelles, au sein et pour ses communautés,*
- b) les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l'élément,*
- c) tout rôle ou catégorie spécifiques de personnes ayant des responsabilités spéciales à l'égard de l'élément,*
- d) les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l'élément.*

Le Comité doit disposer de suffisamment d'informations pour déterminer :

- a) que l'élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – » ;*
- b) que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;*
- c) qu'il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;*
- d) qu'il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d'identité et de continuité » ; et*
- e) qu'il n'est pas contraire aux « instruments internationaux existant relatifs aux droits de l'homme ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable ».*

Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l'esprit que cette section doit expliquer l'élément à des lecteurs qui n'en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L'histoire de l'élément, son origine ou son ancienneté n'ont pas besoin d'être abordés en détail dans le dossier de candidature.

1 000 mots maximum.

a) des savoir-faire et des connaissances qui conduisent à une école de vie:

Si « l'équitation » est définie en général comme l'art de monter à cheval, sa caractéristique « de tradition française » conduit à une harmonie des relations entre l'homme et le cheval grâce à une compréhension réciproque approfondie: l'intimité et la discrétion de cet échange produit chez le cavalier une sorte d'élévation morale. Outre des connaissances sur l'animal lui-même (fonctionnement, psychologie, anatomie...), sur l'Homme (maîtrise des émotions et du corps), elle nécessite de connaître les règles constituées en doctrine indispensables pour que le « dialogue » forme une sorte de grammaire cohérente, logique et commune. Bien sûr, la souplesse du corps et la maîtrise des mouvements éprouvés par une gymnastique spécifique se complètent par un état d'esprit dit « d'homme de cheval » alliant compétence et respect de l'autre.

L'authenticité et la sincérité de cette relation lui ont fait donner le nom « d'éducation des princes » car le cheval n'est jamais courtisan. Le maître écuyer Jean-Jacques Boisson, ayant participé à 3 olympiades en Concours Complet d'Equitation, résume cela par ces mots: « le plus important pour moi, c'est de mériter l'estime de mon cheval ».

b) un patrimoine très riche qui engendre une identité particulière.

C'est un héritage culturel dont on trouve les prémices dans l'Antiquité (traité de Xénophon) mais dont l'origine moderne se situe dans la Renaissance italienne d'abord, puis en France. L'apport du siècle des Lumières puis du XIXème siècle est considérable. Toute la doctrine actuelle de l'équitation de tradition française est issue du travail des écuyers de l'Ecole de Versailles puis du Manège de Saumur. Les ouvrages riches et nombreux forment une vraie « bibliothèque équestre » et témoignent des écoles, des courants, des filiations et des recherches effectuées par ces

cavaliers toujours soucieux d'apporter leur contribution à l'équitation. Anecdotes, souvenirs, citations et principes sont connus de tous et constituent une histoire commune, laquelle induit un esprit de corps, un sentiment identitaire très fort qui dépasse les frontières puisque des écuyers étrangers célèbres partagent cette culture (Don Diego de Bragance, Nuno Oliveira au Portugal, l'entraîneur George Morris aux USA). L'entraide inter-générationnelle est vivante, pleine de respect pour l'expérience des Anciens, riche de l'enthousiasme des plus jeunes. La rédaction d'ouvrage est toujours très riche de nos jours: elle signe une volonté pédagogique généreuse et engagée.

c) une transmission riche de son passé et tournée vers l'avenir.

L'Ecole française se caractérise aussi par un équilibre très judicieux entre la Tradition et la Modernité, faisant sienne la devise -non officielle- du Cadre Noir, « le culte de la Tradition n'exclut pas l'amour du Progrès».(colonel Danloux). Riche de son passé et de son histoire mais attachée à toujours s'améliorer grâce à l'apport de chaque génération (voit tableau synoptique des écuyers en annexe), elle a su passer d'une équitation de cour à une utilisation sportive du cheval en s'enrichissant du génie du bauchérisme(changements de pied rapprochés), se donner une doctrine universelle utilisable par tous et pour toutes les utilisations du cheval. Prudemment encadrée par des principes généraux intangibles, reconnus et acceptés, elle optimise l'utilisation de l'animal et guide le cavalier dans son travail en restant ouverte aux découvertes modernes(étude de la biomécanique, processus d'entraînement,...).L'Ecole Nationale d'Equitation dispose d'ailleurs d'un département « Recherche » disposant par exemple d'un simulateur créé pour l'étude et l'enseignement à l'aide du concours d'ingénieurs aéronautiques. Il contribue à de nombreuses études sur le cheval et le cavalier et soutient les travaux des écuyers comme la réalisation d'une selle traditionnelle améliorée et allégée.

2. Contribution à la visibilité et à la prise de conscience, et encouragement au dialogue (cf. critère R.2)

La candidature doit démontrer (critère R.2) que « l'inscription de l'élément contribuera à assurer la visibilité et la prise de conscience de l'importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine ».

Expliquez en quoi l'inscription sur la Liste représentative contribuera à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel et à faire prendre davantage conscience aux niveaux local, national et international de son importance. Cette rubrique ne doit pas traiter la manière dont les inscriptions apporteront une plus grande visibilité à l'élément, mais la façon dont son inscription contribuera à la visibilité du patrimoine culturel immatériel d'une façon plus générale.

Expliquez en quoi l'inscription favorisera le « respect de la diversité culturelle et la créativité humaine, ainsi que le respect mutuel entre les communautés, les groupes et les individus ».

1 000 mots maximum.

a) inscrire l'équitation de tradition française au patrimoine culturel immatériel de l'humanité, c'est d'abord admettre la remarquable diversité de celui-ci.

Après la musique, les danses ou l'artisanat, l'équitation de tradition française va apporter une vision élargie et enrichie du patrimoine immatériel: culture du corps mais aussi d'un rapport particulier à l'animal, culture technique et mémoire incarnée des traditions autour de la pratique cavalière, elle dépasse le cadre d'une simple technique corporelle et sportive.

b) la renommée du Cadre Noir contribuera à la découverte et à la prise de conscience du patrimoine culturel immatériel.

Outre ses 20 000 visiteurs annuels sur le site de Saumur, les galas et présentations publiques touchent un public nombreux composé de Français et d'étrangers. Les élèves de l'ENE (dont les instructeurs appartiennent tous au Cadre Noir), les compétiteurs attirés par les rassemblements à Saumur et les invités des colloques sont aussi des vecteurs qui permettent de diffuser largement cette notion de patrimoine immatériel. En effet, tous réalisent que les traces ou souvenirs des manifestations et galas subsistent, soit fugacement dans l'esprit des témoins et spectateurs, soit imparfaitement sous forme de vidéos qui restituent mal la magie de ces moments.

c) c'est toute la filière équestre qui est visée.

Grâce à l'inscription, la prise de conscience de la dimension patrimoniale s'étendra à toute la filière. Le secteur de l'élevage, le monde vétérinaire, les enseignants de clubs et les amateurs, les compétiteurs et entraîneurs mais aussi les artisans associés (maréchaux ferrant, selliers, bottiers, etc) vont indubitablement se rendre compte de cette richesse et de leur rôle propre car ils en sont les acteurs, mais aussi les bénéficiaires.

d) des valeurs partagées.

L'esprit de la convention, axée sur des promotions de démarches intériorisée d'individus ou de communautés est en parfaite adéquation avec l'âme de cette équitation, fruit d'une démarche personnelle du cavalier. C'est aussi une façon de s'affirmer face à la déviation potentiellement dangereuse d'une forme "d'uniformisation" entraînée par les compétitions sportives et leur réglementations. La seule logique de la compétition peut en effet conduire à réduire les cultures équestres à la seule mesure qui compte: la victoire, souvent ramenée à une mesure de temps ou de hauteur. L'importance de « l'art et la manière » d'obtenir le résultat attirera l'attention sur d'autres valeurs que l'utilitarisme : l'élégance de l'animal et de son cavalier, la compréhension de l'animal, l'esthétique des mouvements, la bonne coopération entre animal et être humain... On est donc loin d'une utilisation mercantile d'un label à de seules fins de promotion.

e) un effet d'entraînement certain.

Il existe bien sûr dans le monde d'autres équitations qui correspondent à d'autres cultures et d'autres Histoires. L'inscription de l'équitation de tradition française conduira à une stimulation des relations existantes entre les communautés françaises et étrangères pour de meilleurs échanges non seulement de points de vue techniques mais aussi pour imaginer des projets de collaboration et de coopération. Cette reconnaissance permettra d'inciter d'autres écoles, académies ou communautés dans le monde à réfléchir sur leur doctrine, leur remonte, leur patrimoine et leurs pratiques et de développer ainsi l'apport de la tradition équestre dans le patrimoine culturel immatériel.

3. Mesures de sauvegarde (cf. critère R.3)

Les points 3.a. à 3.c. exigent l'élaboration d'un ensemble cohérent de mesures de sauvegarde comme demandé dans le critère R.3 : « Des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l'élément sont élaborées ». De telles mesures devraient refléter la participation la plus large possible des communautés, groupes ou, le cas échéant, des individus concernés, aussi bien dans leur formulation que dans leur mise en œuvre.

a. Efforts en cours et récents pour sauvegarder l'élément

Décrivez les efforts en cours et récents des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés pour assurer la viabilité de l'élément. Décrivez les efforts du ou des État(s) partie(s) concerné(s) pour sauvegarder l'élément, en précisant les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées.

500 mots maximum.

Le Cadre Noir au sein de l'ENE cherche à promouvoir la recherche scientifique concernant le cheval et la pratique de l'équitation en général grâce au département « recherche » mais aussi en cultivant chez les écuyers la curiosité, le désir de comprendre et d'échanger. Des prototypes uniques et inédits (simulateur équestre, selles spéciales pour handicapés) sont imaginés, réalisés, essayés sur place.

Les mesures techniques prises par l'Etat français comprennent aussi l'évolution de l'ENE avec son intégration dans un projet plus ambitieux que constitue l'Institut français du Cheval et de l'Equitation dont le siège est à Saumur, fédérant élevage et équitation. L'investissement de l'Etat peut prendre aussi une forme plus concrète puisque le ministère de la Culture s'est mobilisé lors de la vente aux enchères en janvier 2006 d'une partie de la bibliothèque particulière du général L'Hotte en janvier 2006, permettant l'acquisition d'ouvrages recherchés. (droit de préemption, financement, etc)

Galas et présentations publiques participent à l'effort de diffusion de la connaissance; cet aspect

rejoint d'ailleurs le désir de bâtir des projets éducatifs dont les plus récents sont l'accueil de jeunes handicapés pour éveiller leur curiosité sur le cheval et la relation particulière que l'Homme entretient avec cet animal ou encore la participation à la formation de jeunes aveugles au métier de palefrenier. D'autres moyens moins formels existent comme le parrainage d'écuyers afin de favoriser les relations intergénérationnelles. Des échanges d'écuyers entre les écoles européennes ont aussi été institués et des cavaliers espagnols ou portugais sont régulièrement invités par leurs homologues en France pour monter « à la française » les montures de Saumur, communiquer et échanger des savoirs et des expériences pendant quelques semaines. Les écuyers français et étrangers illustrant dans leur pratique la doctrine française peuvent être nommés « écuyer d'honneur » du Cadre noir (M.Reveroni Saint Cyr et M.Morris, par exemple)

Au niveau local, il existe enfin une convention entre l'ENE et la communauté d'agglomération de Saumur pour permettre aux enfants des écoles primaire de découvrir cette équitation dans le cadre d'une visite spécifique incluant présentation publique et visite des écuries. Elle permet une sensibilisation des enfants à cette relation particulière avec l'animal et contribue à une prise de conscience de l'impératif devoir du respect d'autrui. Cette initiative s'étend tout naturellement à toutes les écoles en faisant la demande.

b. Mesures de sauvegarde proposées

Pour la Liste représentative, les mesures de sauvegarde sont celles qui peuvent aider à renforcer la viabilité actuelle de l'élément et permettre à cette viabilité de ne pas être menacée dans le futur, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l'inscription ainsi que par la visibilité et l'attention particulière du public en résultant.

Citez et décrivez les différentes mesures de sauvegarde qui sont élaborées et qui, une fois mises en œuvre, sont susceptibles de protéger et de promouvoir l'élément, et donnez des informations succinctes sur divers aspects tels que leur ordre de priorité, les domaines d'application, les méthodologies, les calendriers, les personnes ou organismes responsables, et les coûts.

1 000 mots maximum.

a) Une tournée mondiale du Cadre Noir, véritable ambassadeur de l'équitation de tradition française :

Une campagne de sensibilisation et de promotion de l'équitation de tradition française sera organisée avant 2015. Seront alors particulièrement concernés les pays riches d'un patrimoine équestre comme la Russie, l'Allemagne, l'Autriche, le Brésil, la Grande Bretagne. Des contacts prometteurs sont déjà pris et montrent un véritable intérêt pour ces projets. Galas, colloques, échanges avec les cavaliers de ces pays seront prévus pour permettre de faire connaître et partager la doctrine française.

L'organisation de colloques et de démonstrations didactiques destinées au enseignants et professionnels deviendra systématique pour permettre échanges et témoignages. L'accès à la formation internationale des moniteurs étrangers à Saumur (cours destiné aux élèves enseignants étrangers, rénové en 2010) sera alors proposé aux candidats intéressés par un approfondissement de leurs connaissances dans ce domaine. Dans le cadre de ces galas, des personnalités équestres étrangères seront naturellement invitées à présider ces soirées pour témoigner de leur attachement à ces valeurs. Afin de participer à cette prise de conscience, les éléments de doctrine spécifiques seront évoqués d'une manière compréhensible pour tous par le présentateur, lequel est traditionnellement toujours un écuyer.

b) un accès facilité à un riche fond de documents :

Le développement du centre de documentation de l'ENE regroupant ouvrages anciens, éditions inédites, documents précieux mais aussi vidéo et archives photographiques, est un moyen puissant de sauvegarder et diffuser des savoirs utiles aux cavaliers. La numérisation des livres et leur diffusion libre sur le site internet de l'ENE permettra un accès mondial et facile à des documents parfois introuvables ou très rares (à partir de 2016). Le ministère de la Culture poursuivra sa mission d'assistance et de conseil, en particulier pour trouver des fonds nécessaires à l'achat d'ouvrages anciens.

c) Une prise de conscience dès la formation élémentaire en club:

Enfin, en France, grâce à la participation de la fédération française d'équitation, l'attention des cavaliers amateurs et des enfants sera attirée par l'introduction d'un chapitre particulier dans les prochaines éditions des ouvrages de préparation aux examens fédéraux, en mettant en valeur la spécificité de l'équitation de tradition française, en particulier le refus de céder à la violence et à la contention, et les vertus d'une école de vie respectueuse et ambitieuse.

c. Engagement des communautés, des groupes ou des individus concernés

La faisabilité de la sauvegarde dépend en grande partie des aspirations et de l'engagement des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés. Cette rubrique doit fournir la preuve que les communautés, les groupes ou, le cas échéant, les individus concernés ont la volonté et s'engagent à sauvegarder l'élément si les conditions sont favorables. La meilleure preuve sera souvent la démonstration de leur implication dans les mesures de sauvegarde passées et présentes, et de leur participation à la formulation et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde futures, plutôt que de simples promesses ou affirmations de leur soutien ou de leur engagement.

250 mots maximum.

a) Les écuyers du Cadre noir témoignent d'un véritable enthousiasme dans leur mission de transmission.

Conscient de pratiquer bien plus qu'une « technique de dressage animal », les écuyers cherchent toujours (individuellement ou au sein d'une école) à transmettre leur savoir pour former la génération suivante. C'est non seulement un devoir mais aussi une nécessité pour mieux comprendre et exprimer par des mots des sensations fugaces et discrètes ressenties à cheval. Conceptualiser son équitation permet alors sa transmission et donc sa conservation.

A Saumur, participer aux galas est leur fierté et signe leur participation concrète à la transmission du patrimoine. Tous souhaitent y participer et, dans le cadre du recrutement de jeunes aspirant-écuyers, cette "facette" du métier est toujours considérée comme un honneur. Ce qui explique en partie le nombre élevé de candidature lors de proposition d'engagement.

b) le centre de documentation s'enrichit constamment.

Celui-ci reçoit fréquemment des documents (photos, livres, manuscrits, etc) par héritage ou par don. Il est spontanément reconnu comme le meilleur " bénéficiaire" pour ces pièces parfois inestimables. Les héritiers des cavaliers ou d'écuyers se séparent ainsi volontiers et naturellement de leurs bibliothèques ou photothèques à son profit, améliorant le fond d'origine d'une manière significative.

c) des témoignages éducatifs.

Malgré une forme de pudeur ou de modestie, les écuyers témoignent volontiers de leurs recherches, leurs réflexions (ou de leurs échecs...) dans des ouvrages techniques (général A. L'Hotte, général A. Decarpentry, général P. Durand, maître écuyer JL Guntz...), dans des articles de revue ou lors de conférences ou colloques (en particulier à l'ENE). Ils s'investissent aussi volontiers dans des projets généreux (aveugles, handicapés, etc).

d. Engagement des États parties

La faisabilité de la sauvegarde dépend également du soutien et de la coopération de l'(des) État(s) partie(s) concerné(s). Cette rubrique doit fournir la preuve que l'État partie concerné est prêt à soutenir l'effort de sauvegarde en créant des conditions favorables à sa mise en œuvre, et doit décrire comment l'État partie a démontré un tel engagement par le passé et pour l'avenir. Les déclarations et les promesses de soutien sont moins instructives que les explications et les démonstrations.

250 mots maximum.

En France, l'Etat a confié au Cadre Noir de Saumur cette tâche patrimoniale de conservation et d'illustration de l'équitation de tradition française comme en témoigne le décret 2007-1133 du 24 juillet 2007, article 211-20 du Code du Sport. Le paragraphe 3 de cet article définit les missions

de l'école et stipule :

(le Cadre Noir a pour mission d'...) « assurer le maintien et le rayonnement de l'équitation française, notamment en établissant des relations de partenariat avec tous les organismes susceptibles de favoriser les actions de formation, d'information et de promotion de l'équitation ».

La création de l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation par décret du 1 février 2010 témoigne de l'engagement de la France à mettre en valeur, conserver ce patrimoine et donner une nouvelle impulsion au sein d'un organisme moderne, cohérent et efficace: dans une Ecole Nationale d'Equitation rénovée, le Cadre Noir est conforté dans ses missions de formation et de rayonnement, doté de moyens performants pour aborder la compétition au plus haut niveau et continuer sa mission de formation des enseignants français et étrangers.

4. Participation et consentement des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature (cf. critère R.4)

Cette rubrique demande à l'État partie qui soumet la candidature de prouver que la candidature répond au critère R.4 : « L'élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé ».

a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature

Décrivez comment et de quelle manière la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement au processus de candidature à toutes les étapes, comme le requiert le critère R.4. Les États parties sont en outre encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s'il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés voisines, des ONG, des instituts de recherche, des centres d'expertise et autres parties intéressées. La participation des communautés dans la pratique et la transmission de l'élément doivent être traitées dans le point 1 ci-dessus, et leur participation dans la sauvegarde doit être traitée dans le point 3 ; ici les États soumissionnaires doivent décrire la participation la plus large possible des communautés dans le processus de candidature.

C'est tout naturellement au Cadre Noir de Saumur qu'a été confiée la mission de proposer l'inscription de l'équitation de tradition française au patrimoine immatériel de l'humanité: l'attachement à ses principes revêt le plus souvent un caractère personnel et c'est donc à l'institution la plus connue (et reconnue) que revient le privilège de monter et illustrer le dossier de candidature. Les propositions de collaboration et d'aide se sont spontanément retrouvées à Saumur. Ecuyers, cavaliers, entraîneurs, compétiteurs et amateurs (français et étrangers) se sont régulièrement rencontrés depuis plus de 3 ans à l'ENE dans des réunions pilotées par le Cadre Noir ou lors d'occasions moins formelles ou officielles pour réfléchir, définir, proposer des définitions, des actions à mener ou simplement collaborer au projet. La participation ne se réduisait pas à un noyau d'écuyers français mais s'est enrichie de témoignage et d'aides étrangères dans un climat de fraternité passionnée et respectueuse. Les écuyers les plus anciens ou les plus prestigieux se sont spontanément proposés de relire les productions de cette « commission » pour valider les documents.

Enfin, dès le début de la rédaction du mémoire de candidature, des contacts fructueux et réguliers ont été noués avec la Direction du Patrimoine du ministère de la Culture afin de répondre au mieux aux exigences du projet. Des visites sur place, des démonstrations et des réunions ont été organisées pour comprendre la portée d'une telle démarche, réfléchir à ses conséquences et rédiger les documents.

b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature

Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés à la candidature peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l'État partie et l'infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d'attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes.

Prière de joindre au formulaire de candidature les preuves démontrant un tel consentement en indiquant ci-dessous quelle preuve vous fournissez et quelle forme elle revêt.

Au début du processus de candidature et après avoir été informés du projet, tous les écuyers du Cadre noir se sont spontanément et librement déclarés favorables à l'inscription de l'équitation de tradition française au patrimoine culturel immatériel. Ils ont alors signés individuellement une attestation dans ce sens, laquelle figure en annexe.

Quant au reste de la communauté, bien que plus difficile à mobiliser à cause de sa diversité et parfois de son éloignement, il s'est révélé enthousiaste et a largement participé aux débats et réunions. Cet attachement trouve ses racines dans les multiples échanges que le Cadre Noir entretient avec toutes les communautés de cavaliers dans le monde, lesquelles lui reconnaissent souvent son rôle de porte parole, comme l'atteste des témoignages anciens et des signatures prestigieuses dans son livre d'or. Quelques uns figurent en annexe. En outre, depuis de nombreuses années, des cavaliers de toutes les origines ont spontanément témoigné de leur attachement aux principes de l'équitation de tradition française dans leurs écrits (Dom Diogo de Bragança par exemple), dans leurs correspondances ou des entretiens.

c. Respect des pratiques coutumières en matière d'accès à l'élément

L'accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel est quelquefois limité par les pratiques coutumières régissant, par exemple, sa transmission, son interprétation, ou préservant le secret de certaines connaissances. Prière d'indiquer si de telles pratiques existent et, si tel est le cas, démontrez que l'inscription de l'élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui peut être nécessaire pour garantir ce respect.

L'accès est complètement libre, et l'Ecole Nationale d'Equitation se fait un devoir de diffuser largement et généreusement ses connaissances et son savoir dans ce domaine par son enseignement bien sûr, mais aussi par son centre de documentation riche de plus de 20 000 documents écrits. Historiquement, les portes du manège des écuyers de l'Ecole de Cavalerie à Saumur étaient toujours ouvertes pour permettre un accès libre à « tous les cavaliers de bonne volonté » afin d'observer le travail quotidien des écuyers. Aujourd'hui encore, l'accès est libre et des visites guidées permettent de voir la vie quotidienne des écuries et l'activité de l'école. L'accès à la bibliothèque est libre et la consultation des ouvrages facilitée : c'est une véritable tradition d'accueillir et de renseigner chercheurs et amateurs.

Le service des visites accueille ainsi près de 20 000 personnes chaque année avec un circuit dans le site de Saumur en compagnie de guides polyglottes, chargés non seulement de montrer les installations mais aussi d'exposer simplement et de mettre en valeur la doctrine enseignée à l'ENE.

5. Inclusion de l'élément dans un inventaire (cf. critère R.5)

C'est la rubrique dans laquelle l'État partie doit démontrer que la candidature satisfait au critère R.5 : « l'élément figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le territoire de(s) l'État(s) partie(s) soumissionnaire(s), tel que défini aux articles 11 et 12 ».

Indiquez l'inventaire dans lequel l'élément a été inclus, ainsi que le bureau, l'agence, l'organisation ou l'organisme chargé de le tenir à jour. Démontrez que l'inventaire a été dressé en conformité avec les articles 11 et 12, et notamment avec l'article 11 paragraphe (b) qui stipule que le patrimoine culturel immatériel est identifié et défini « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes », et l'article 12 qui exige que les inventaires soient régulièrement mis à jour.

L'inclusion dans un inventaire de l'élément proposé ne devrait en aucun cas impliquer ou nécessiter que le ou les inventaire(s) soient achevés avant le dépôt de candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de compléter ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà intégré l'élément dans un inventaire en cours d'élaboration.

L'équitation de tradition française est inscrite à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel français. Les écuyers du Cadre Noir ont, là aussi, spontanément souscrit à cette inscription. Le dossier est consultable sur le site du ministère de la Culture, à l'adresse suivante : http://www.culture.gouv.fr/culture/dp/ethno_spci/pdf2/esperey_cadre_noir.pdf

Documentation

Toute la documentation fournie doit ajouter de la valeur au dossier de candidature en fournissant des informations sur l'élément, sur son rôle dans la communauté, sur sa viabilité et sur les difficultés auxquelles il est confronté. Si l'élément est inscrit, cette documentation servira également à atteindre l'objectif de la Liste représentative qui est d'assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel. Les documents photographiques, sonores et audiovisuels doivent être soumis conformément aux spécifications techniques indiquées dans l'Annexe ci-après. Les documents supplémentaires (dans la limite des quantités maximales indiquées ci-après) peuvent être soumis et pourront être utiles pour d'éventuelles activités de visibilité, mais ils ne seront pas pris en compte pour l'examen ou l'évaluation de la candidature.

a. Documentation obligatoire et facultative

	Documents de base	Documents supplémentaires
Photos	10 photos récentes (obligatoire pour l'évaluation)	Maximum 30
Vidéo	Film vidéo monté (maximum 10 minutes) (vivement conseillé pour l'évaluation et la visibilité)	Maximum 60 minutes
Audio	-	Maximum 60 minutes
Cartes	-	Maximum 3
Livres	-	Maximum 3

Malheureusement, les documents fournis au-delà des quantités maximales indiquées dans la colonne « Documents supplémentaires » ne pourront pas être acceptés par l'UNESCO. Lors de l'envoi des documents, indiquez clairement quels sont les documents de base et quels sont les documents supplémentaires que vous souhaitez inclure. Aucune documentation ne sera retournée aux États soumissionnaires.

b. Cession de droits avec une liste des éléments

Les documents obligatoires doivent être accompagnés d'une déclaration de cession non exclusive de droits à l'UNESCO pour utilisation dans le monde entier et sous n'importe quelle forme (formulaire ICH-07). Le formulaire ICH-07 doit être soumis, en anglais ou en français, sans aucune modification du texte et doit être signé par un signataire agréé. Le document original signé de la cession de droits doit comprendre une liste des éléments soumis, en indiquant pour chaque élément :

1. *un identifiant (nom du dossier et/ou référence)*
2. *les informations relatives au droit d'auteur, y compris le nom du créateur*
3. *la date de création*
4. *la légende (en anglais ou français)*

Les documents supplémentaires doivent, dans la mesure du possible, faire également l'objet d'une cession non exclusive des droits d'utilisation au profit de l'UNESCO, avec les mêmes informations d'identification.

c. Liste de références documentaires

Les États qui soumettent une candidature peuvent souhaiter donner une liste des principaux ouvrages de référence publiés en respectant les règles standard de présentation des bibliographies, ainsi que des sites Internet ou documents multimédias qui donnent des informations complémentaires sur l'élément.

Une page maximum.

- AURE (Antoine CARTIER d'). traité d'équitation. Paris. 1834.
- BAUCHER (François). Œuvres complètes. Paris.1859
- BRAGANCE (Dom Diogo de). L'Equitation de Tradition Française. Paris, Editions Belin, 2005. traduit du portugais par R. Bacharach.
- CONRAUX (Aurélien). L'École de Cavalerie de Saumur (1814-1914) La création de l'équitation militaire. Thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe. Quatre tomes. École nationale des Chartes, 2004.
- DECARPENTRY (général Albert). Equitation académique. Paris 1949.
- DECARPENTRY (général Albert). Les Maîtres Écuyers du Manège de Saumur. Paris, Émile Hazan, 1954.
- DURAND (Colonel Pierre - directeur de l'E.N.E.). La Doctrine de l'École Française d'Équitation. Paris, Crépin-Leblond, 1984.
- DURAND (général Pierre). L'Équitation française, mon choix de cœur et de raison. Collection Arts équestres, Éditions Actes Sud, 2008.
- ÉCOLE NATIONALE D'ÉQUITATION. Actes des colloques 1998, 1999,2000, 2002, 2007, 2008, 2009.sous la direction de Patrice Franchet d'Espèrey. Actes Sud ou Belin.
- ÉCUYER DU CADRE NOIR DE SAUMUR Paris, Flammarion, 2005.
- FRANCHET d'ESPÈREY (Patrice). La Main du maître – Réflexions sur l'héritage équestre. Odile Jacob, décembre 2007.
- GUNTZ (Jean-Louis) maître écuyer du Cadre Noir de Saumur. Sauteurs en liberté. Diffusion Agence Cheval de France, 2006.
- L'HOTTE (Alexis-François). Un Officier de Cavalerie - Souvenirs du Général L'Hotte - Avec un portrait. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1905.
- L'HOTTE (Alexis-François). Questions Équestres, par le Général L'Hotte -Calme, en avant, droit - Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1906.
- MONTEILHET (André), Les maîtres de l'œuvre équestres, Odèje, 1979.

- PICARD (Louis-Auguste). Origines de l'Ecole de Cavalerie et de ses traditions équestres... Saumur, S. Milon fils, S. D. (1890).
- ROBICHON de la GUERINIERE (François). Ecole de Cavalerie, Paris, 1729 pour le tome I et 1731 pour le tome II.
- Tableau synoptique des écuyers français du XVIème au XXème siècle par René Bacharach, vers 1950.
- Index des noms de personnes citées.

Coordonnées

a. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom, l'adresse et les coordonnées d'une personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Si une adresse électronique ne peut être donnée, indiquez un numéro de télécopie. Pour les candidatures multinationales, indiquer les coordonnées de la personne qui est désignée par les autres États soumissionnaires comme étant le contact avec le Secrétariat de la Convention pour toute correspondance relative à la candidature (demandes d'informations complémentaires, etc.). Dans le cas des candidatures multinationales, indiquez également les coordonnées d'une personne de chaque État partie.

Ministère de la Culture
 Direction générale des patrimoines
 Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique
 6 rue des Pyramides
 75001 PARIS

réfèrent: M Christian HOTTIN, christian.hottin@culture.gouv.fr

b. Organisme(s) compétent(s) associé(s)

Indiquez le nom, l'adresse et les coordonnées de l'/des organisme(s) compétent(s) (administration, musée, institution ou responsable) qui est/sont chargé(s) au niveau local de la gestion et de la sauvegarde de l'élément.

Pour les principes de l'équitation de tradition française : colonel Jean-Michel Faure, écuyer en chef- Ecole Nationale d'Equitation -BP 207- 49411 Saumur cedex. Pour la formation, les relations internationales, les rapports avec les différents ministères concernés : M Robert d'Artois, directeur de l'Ecole Nationale d'Equitation, directeur général adjoint de l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation, établissement public en charge de la filière équestre française (élevage et équitation)- Ecole Nationale d'Equitation-BP 207-49409 SAUMUR cedex

c. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)

Indiquez le nom, l'adresse et les coordonnées complètes des organismes communautaires ou des représentants des communautés, ou d'organisations non gouvernementales qui sont concernés par l'élément, telles qu'associations, organisations, clubs, guildes, comités directeurs, etc.

- Le Cadre Noir de Saumur dont la mission, d'après le décret de création de l'ENE (Ecole Nationale d'Equitation), précise qu'il est chargé de participer au rayonnement de l'équitation française tout en formant les cadres supérieurs de la filière et en soutenant le haut niveau sportif- Contacter l'écuyer en chef, Jean-Michel Faure- Ecole Nationale d'Equitation- BP 207-49409 SAUMUR cedex
- l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation (IFCE), établissement public dont le Conseil d'administration comprend, outre des représentants de l'Etat, mais aussi des compétiteurs de haut niveau, des membres de la fédération française d'équitation, des enseignants, des éleveurs, des représentants d'association de races (contacter Robert d'Artois, directeur de l'Ecole Nationale d'Equitation et directeur général adjoint de l'IFCE. Adresse de l'IFCE :

Terrefort- BP 207- 49411 Saumur Cedex

Signature pour le compte de l'État partie

La candidature doit être conclue par la signature originale du responsable habilité à signer pour le compte de l'État partie, avec la mention de son nom, son titre et la date de soumission.

Dans le cas des candidatures multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d'un responsable de chaque État partie soumissionnaire.

Nom : Catherine Colonna

Titre : Ambassadrice, Déléguée permanente de la France auprès de l'UNESCO

Date : 31 août 2010 (dernière révision)

Signature : <signé>